



Mise dehors co-titulaire du bail

Par **Larousseau**, le **02/03/2017** à **03:59**

Bonjour, mon concubin m'a mise dehors le 10 février 2017 je suis donc chez ma mère avec mes 3 dernières je suis allée à la gendarmerie ils n'ont rien voulu faire prétextant qu'on avait signé ensemble. De là j'envoie une lettre recommandée aux propriétaires pour dire que je ne désire pas figurés sur le bail car il arrivait au terme des 3 ans le 28 février 2017, ils m'appellent en disant que mon courrier ne vaut rien. Je vois une assistante sociale qui me conseille de me désolidariser d'un bail donc je refais une lettre recommandée rebelotte les propriétaires me disent que ça ne vaut rien. Que dois-je faire. .?

Par **Lag0**, le **02/03/2017** à **07:04**

Bonjour,
Si vous avez bien envoyé une LRAR de congé, il est parfaitement valable. Votre bailleur est de mauvaise foi ou parfaitement incompetent.
Dans le cas d'un bail à plusieurs preneurs, chacun peut donner congé quand il le souhaite. Le bail se poursuit alors automatiquement et aux mêmes conditions avec le preneur qui n'a pas donné congé. Si une clause de solidarité existe, le preneur qui a donné congé reste solidaire malgré tout (c'est à dire qu'il peut être amené à payer le loyer si l'autre ne paie pas) pour une durée maxi de 6 mois.

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **08:20**

Bonjour,
[citation]pour dire que je ne désire pas figurés sur le bail [/citation]
Vous pouvez envoyer 50 lettres ainsi libellées, cela ne signifie pas que vous donnez votre congé.
Je pense

que c'est ce que le bailleur estime, car la résiliation n'est pas du tout franchement exprimée.

Par **Larousseau**, le **02/03/2017** à **08:39**

D'accord donc il faut que je fasse quoi alors. ?

Par **Tisuisse**, le **02/03/2017** à **08:42**

Bonjour,rrrnQue vous précisiez dans votre courrier que vous donnez congé de votre location, c'est tout.

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **08:42**

Il faut donner votre congé en lui indiquant que vous quittez les lieux et résiliez le bail.rnEtre inscrit ou désinscrit au bail c'est une demande souvent répétée dont le but est surtout la désolidarisation et non quitter les lieux.